Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Le cimetière communal

Le cimetière du Grisy-les-Plâtres est équipé de sépultures traditionnelles sur deux sites : l'un gravillonné, l'autre enherbé et d'un site cinéraire. Conformément à son plan d'actions municipales 2008-2014, la municipalité a implanté à la fin de l'année 2009 dans le nouveau cimetière du village :

- Deux columbariums
- Quatre mini-caveaux
- Un jardin du souvenir, équipé d'un puits de dispersion des cendres et de deux bancs de méditation

Une haie de charmille et de lauriers tins donne l'intimité nécessaire à cet espace.

Un lieu de mémoire et de recueillement

- En entrant dans le cimetière de Grisy-les-Plâtres, toute personne s'engage à respecter ce lieu de mémoire et de recueillement.
- Tout comportement qui perturbera le respect des défunts et de leurs familles fera l'objet d'une plainte de la mairie à la gendarmerie, en particulier à l'occasion d'une réunion n'ayant pas pour objet une cérémonie funéraire.
- Toute dégradation et vol devront être réparés aux frais du contrevenant, sous peine de poursuites.

Infos pratiques

Dans l'immédiat il n' y a pas de places dans l'ancien cimetière, consulter :
https://www.grisylesplatres.fr/vie-pratique/etat-civil-identite-et-citoyennete/reprise-par-la-mairie-de-tombes-abandonnees-dans...*.*

Documents
Schéma d'implantation de l'espace cinéraire, dans sa première et seconde phase
Tarifs des concessions des cimetières, depuis le 02 juin 2022.
Liens utiles
Reprise par la mairie de tombes abandonnées dans l'ancien cimetière